

**PRIMATURE**

-----  
**PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°027-2023)

-----  
**Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO**

**Ouagadougou, le 30 août 2023**

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le mercredi 30 août 2023,  
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 30 mn,  
sous la présidence de  
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,  
Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,  
entendu des communications orales,  
procédé à des nominations,  
mis fin à des fonctions  
et autorisé des missions à l'étranger.

## **I. DELIBERATIONS**

## **I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO**

Le Conseil a adopté **un rapport** portant « **Initiative Présidentielle pour le développement communautaire** ».

Cette initiative, placée sous le leadership de Son Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat, vise à améliorer les conditions de vie des populations burkinabè à travers la réalisation d'infrastructures socio-économiques communautaires par et pour les populations locales. Elle est guidée par les principes de participation volontaire, de responsabilisation, de redevabilité et de transparence. Elle s'inscrit dans l'opérationnalisation du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD).

L'Initiative Présidentielle pour le développement communautaire est fondée sur le développement endogène et offre l'opportunité de réaliser des infrastructures de qualité à coût réduit tout en générant des emplois et des revenus pour les populations locales. Elle permettra également d'accompagner la réinstallation des personnes déplacées suite aux violences terroristes.

Elle comporte trois composantes :

- réalisation et réhabilitation des infrastructures socio-économiques prioritaires « **les chantiers du patriotisme** » ;
- amélioration du cadre de vie et préservation de l'environnement ;
- renforcement des capacités des communautés de base.

Le projet pilote de cette initiative concerne la commune urbaine de Ouagadougou. Son financement sera assuré par l'Etat, les délégations spéciales, les communautés locales, les Organisations de la société civile (OSC) et les Organisations non gouvernementales (ONG), les entreprises privées et les partenaires techniques et financiers.

## **I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

Le Conseil a examiné **un projet de loi** portant autorisation d'envoi d'un contingent militaire burkinabè en République du Niger.

Ce projet de loi détermine les modalités d'envoi dudit contingent au Niger. Ces modalités ont été fixées de commun accord entre les autorités du Burkina Faso et celles de la République du Niger.

Ce projet de loi se fonde sur le Traité révisé de l'Autorité de développement intégré des Etats du Liptako-Gourma du 24 janvier 2017. Ce traité engage le Burkina Faso, les Républiques du Mali et du Niger, à être solidaires, à promouvoir et à renforcer leur sécurité commune. Ce projet de loi a également pour fondement l'ordonnance n°2023-08 du 24 août 2023 du Président du Conseil national pour la sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat du Niger, relative à une assistance militaire entre le Burkina Faso et la République du Niger, en cas d'agression ou de déstabilisation armée extérieure.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

### **I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à l'indemnisation des travailleurs des ex-garderies populaires.

Ces garderies étaient animées par des moniteurs et des monitrices volontaires au nombre de 548 et leur prise en charge financière assurée par les Comités de gestion desdites garderies. En 1990, ces travailleurs ont demandé leur engagement à la Fonction publique et leur indemnisation.

Depuis 2018, la recommandation avait été faite par le Gouvernement de procéder à l'indemnisation de ces travailleurs des ex-garderies populaires.

Le Conseil a instruit les ministres chargés du dossier de prendre les dispositions idoines en vue de la mise en œuvre de ces mesures pour une résolution définitive du problème d'indemnisation des 548 travailleurs des ex-garderies populaires.

L'incidence financière de cette indemnisation est estimée à **un milliard six cent soixante millions quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre (1 660 084 234) F CFA.**

### **I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

Le Conseil a adopté **cinq (05) rapports.**

**Le premier rapport** est relatif à **un projet de loi** portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00, signé le 25 novembre 2022 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque Ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement du projet de construction et d'équipement de l'Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF).

Le montant du prêt s'élève à **7,5 milliards F CFA** sur un coût total du projet estimé à **28,784 milliards F CFA**. Ce prêt contribuera à la construction et à l'équipement de l'Université virtuelle du Burkina Faso.

Il s'agit de la construction et l'équipement du siège ainsi que du renforcement des infrastructures informatiques de l'UV-BF à Ouagadougou, l'installation de quatre stations de télé-médecine et l'augmentation des capacités du laboratoire de réalité virtuelle, la construction et l'équipement d'un Espace numérique ouvert (ENO) à Ziniaré.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

**Le deuxième rapport** est relatif à **un projet de décret** portant additif du décret n°2019-1113/PRES/PM/MINEFID/MAEC du 15 novembre 2019 fixant le taux de correction des salaires du personnel diplomatique du Burkina Faso à Téhéran (République islamique d'Iran).

Ce décret vise à prendre en compte l'ouverture récente de l'Ambassade du Burkina Faso à Téhéran (République islamique d'Iran) et une maîtrise de sa gestion financière et comptable.

L'adoption de ce décret permet de se conformer aux dispositions du décret n°2019-1113/PRES/PM/MINEFID/MAEC du 15 novembre 2019 fixant les taux de correction des salaires du personnel des Missions diplomatiques et Postes consulaires du Burkina Faso à l'étranger.

**Le troisième rapport** est relatif à **un projet de décret** portant désignation et attribution des autorités de supervision et de contrôle des personnes assujetties du secteur non financier en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et sanctions applicables.

Ce décret est une relecture du décret n°2019-1237/PRES/PM/MINEFID/MSECU/MJ du 10 décembre 2019 portant désignation et attribution des autorités de supervision et de contrôle des assujetties du secteur non financier en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Les innovations de ce décret portent sur :

- la désignation de nouvelles autorités de supervision et de contrôle ;
- la désignation de nouveaux assujettis ;
- la création d'une autorité nationale de sanctions ;
- la désignation d'une gamme de sanctions administratives.

L'adoption de ce décret permet à notre pays d'améliorer son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

**Le quatrième rapport** est relatif à **un projet de loi** de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

Le projet de loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 s'impose au regard de l'évolution de la situation sécuritaire à travers la montée en puissance des Forces de défense et de sécurité qui induit d'importants besoins additionnels non prévus dans le budget initial. Il en est de même au plan social avec les efforts de l'Etat pour accompagner les populations affectées par la crise humanitaire.

La nouvelle configuration du budget de l'Etat, exercice 2023 présente les principales caractéristiques suivantes :

- les ressources totales sont estimées à **2 687 392 082 000 F CFA** contre **2 631 260 693 000 F CFA** dans la loi de finances initiale 2023 ;



- les charges totales sont de **3 292 045 013 000 F CFA** contre **3 235 913 624 000 F CFA** dans la loi de finances initiale 2023 ;
- les besoins de financement restent au même niveau que la loi de finances initiale à savoir **604 652 931 000 F CFA**.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

**Le cinquième rapport** est relatif à la situation du budget de l'Etat, exercice 2023, au 30 juin et les conclusions de la revue à mi-parcours à fin mai 2023.

L'exécution du budget au premier semestre a été marquée par l'effort d'accompagnement des Forces de défense et de sécurité et la prise en charge des besoins supplémentaires de financement exprimés par certains ministères et institutions.

Les recettes budgétaires ont été mobilisées à hauteur de **1 399,93 milliards F CFA** au 30 juin 2023, soit un taux de recouvrement de 51,26% contre 49,62% à la même période en 2022. Ce niveau d'exécution correspond à une hausse de 1,64% par rapport à 2022 à la même période.

Le recouvrement des recettes ordinaires se chiffre à **1 232,10 milliards F CFA**, soit un taux de recouvrement annuel de 50,33%. Par rapport aux recouvrements de 2022 à la même période qui étaient de **1 110,96 milliards F CFA**, les recettes ordinaires sont en hausse de **121,14 milliards F CFA** en valeur absolue et 10,90% en valeur relative.

Les recettes extraordinaires ont été recouvrées à hauteur de **167,83 milliards F CFA** contre 104,26 milliards F CFA en 2022, soit une hausse de 63,57 milliards F CFA.

Au 30 juin 2023, les dépenses engagées et visées cumulées se chiffrent à **1 856,09 milliards F CFA** sur des prévisions de **3 235,91 milliards F CFA** en crédits de paiement, soit un taux d'exécution de 57,36%.

A la même date en 2022, le volume des dépenses engagées et visées était de **1 398,59 milliards F CFA**, correspondant à un taux d'engagement visé de 47,91% pour des crédits de paiement de **2 919,15 milliards F CFA**.

Il se dégage une épargne budgétaire de **19,75 milliards F CFA** et un solde budgétaire global déficitaire de **506,45 milliards F CFA**, pour des soldes prévisionnels respectifs de 273,18 milliards F CFA et - 604,65 milliards F CFA. Il ressort une épargne budgétaire positive bien qu'en baisse par rapport au niveau prévisionnel de fin de période.

Au niveau de la gestion de la trésorerie, au 30 juin 2023, un montant de **1 856,61 milliards F CFA** a été encaissé sur l'ensemble du réseau du trésor public, contre **1 671,12 milliards F CFA** au 30 juin 2022, soit un taux de progression annuelle de 11,10%.

Les ressources propres du budget de l'Etat ont permis au 30 juin 2023 de faire face aux charges de fonctionnement de l'administration et une épargne a été dégagée pour la couverture partielle des investissements.

La revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 a permis d'examiner, de concert avec les ministères et institutions, l'exécution du budget à fin mai. A cette date, 17 ministères et 05 institutions disposaient de Dépenses non abouties (DNA) des exercices antérieurs non encore réengagées en 2023 dans le système d'information en vue de leur liquidation.

Sur un stock de DNA de début d'année d'un montant de 53,28 milliards F CFA, un montant de 10,56 milliards F CFA a été réengagé, soit un taux de 19,82%. Il se dégage des restes à réengager de 42,72 milliards F CFA.

Le Conseil a instruit les ministres chargés du dossier de prendre les dispositions idoines en vue d'une meilleure exécution du budget de l'Etat en matière de recettes et de dépenses à travers la poursuite de la mise en œuvre des mesures déjà engagées.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du rapport à l'Assemblée législative de Transition, conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances.

#### **I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

Le Conseil a adopté **un décret** portant approbation des statuts de l'Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF).

L'adoption de ce décret permet à l'Université virtuelle du Burkina Faso d'assurer efficacement ses missions, conformément aux dispositions du décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique.

#### **I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à **deux (02) décrets**. Il s'agit :

- du décret portant liste des produits ou substances chimiques règlementés ;
- du décret portant conditions de production, d'importation, de transport, de détention, de distribution, de stockage, d'utilisation des produits ou substances chimiques dangereux et de l'élimination des déchets chimiques dangereux.

L'adoption de ces décrets permet à notre pays de disposer d'un cadre juridique approprié afin de veiller à la gestion écologique rationnelle des produits ou substances chimiques et de préserver l'environnement, la santé humaine et animale, conformément aux dispositions des articles 47 et 100 de la loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso.

## **II. COMMUNICATIONS ORALES**

**II.1.** Le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité a fait au Conseil le point de la commémoration de la 36<sup>ème</sup> Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues au Burkina Faso tenue du 15 juin au 15 juillet 2023 à Ouagadougou et à Koudougou.

Placée sous le thème « **défis de la lutte contre la drogue dans un contexte de crise sécuritaire et humanitaire** », cette 36<sup>ème</sup> journée avait pour objectif de réaffirmer l'engagement et la détermination de notre pays à lutter contre l'abus et le trafic illicite de drogues en vue de son éradication.

Plusieurs activités ont été menées au cours de cette journée. Il s'agit notamment de deux opérations d'incinération de **33 841,304 kg** de drogues à Ouagadougou et à Koudougou et d'un atelier de réflexion sur l'élaboration d'un référentiel national de lutte contre la drogue au Burkina Faso.

**II.2.** Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil **quatre (04) communications**.

**La première communication** fait le compte-rendu de la participation du Burkina Faso à l'activité régionale sur le renforcement des capacités de détection et de contrôle aux frontières des substances Nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) en Afrique du Nord et au Sahel, tenue du 11 au 13 juillet 2023 à Niamey au Niger.

L'activité régionale a permis de renforcer les capacités et les connaissances des participants en matière de prévention, de détection des risques NRBC et d'améliorer la maîtrise des procédures de vérification dans les aéroports.

Au regard de la crise sécuritaire qui sévit dans le Sahel, des recommandations ont été faites pour que des mesures soient prises afin de renforcer la sécurité des aéroports notamment la sensibilisation et la formation du personnel des services aéroportuaires et la poursuite des efforts d'équipement en matériels et outils de détection des substances Nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.

**La deuxième communication** fait le compte-rendu de la participation du Burkina Faso à la 9<sup>ème</sup> réunion internationale des points focaux nationaux des Centres d'excellence (CdE) pour la réduction des risques Nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) de l'Union européenne, tenue du 13 au 15 juin 2023 à Bruxelles en Belgique.

Au cours de cette rencontre les participants ont bénéficié de sessions thématiques sur les innovations en matière d'atténuation des risques NRBC ainsi que sur les programmes et priorités de l'Union européenne en la matière.

**La troisième communication** fait le compte rendu de la participation du Burkina Faso à la 3<sup>ème</sup> Conférence de haut niveau des Nations unies des chefs d'Agences antiterroristes des Etats membres, tenue du 19 au 23 juin 2023 à New York (USA).

Cette rencontre a servi de tribune pour présenter le nouveau visage du terrorisme et l'obligation de changer de paradigmes dans le cadre de la lutte contre ce fléau. Elle a également été l'occasion de partage d'expériences, de présentation de nouvelles approches et de nouveaux outils à intégrer dans la lutte contre le terrorisme.

En participant à cette rencontre, notre pays a pu s'imprégner de la situation du terrorisme dans le monde, s'informer sur les partenariats possibles et échanger sur les nouveaux modules de formation à implémenter.

**La quatrième communication** fait le compte rendu de la participation du Burkina Faso à la 103<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), tenue du 11 au 14 juillet 2023 à la Haye, aux Pays-Bas.

Au cours de cette session, les Etats membres de l'OIAC ont souligné la menace que représentent l'existence et la prolifération des armes de destructions massives pour la paix et la sécurité internationales. Ils ont réaffirmé leur attachement à l'universalité de la Convention sur les armes chimiques et demandé aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, à y adhérer ou à la ratifier dans les meilleurs délais.

Notre pays a fait une déclaration dans laquelle il a attiré l'attention des Etats parties sur leurs obligations de détruire les arsenaux d'armes chimiques existants. Il a également abordé la question de la crise sécuritaire qui prévaut dans la bande sahélo-saharienne et qui menace l'existence des Etats de la région. Il a sollicité la collaboration des Etats parties afin de fédérer leurs efforts en matière de prévention et d'interdiction de la circulation illicite des substances chimiques sur leur territoire respectif.

**II.3.** Le ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 20<sup>ème</sup> édition de la Semaine nationale de la citoyenneté (SENAC).

Prévue du 23 au 27 octobre 2023 sur toute l'étendue du territoire national, cette édition est placée sous le thème « *citoyenneté en action pour la reconquête de l'intégrité du territoire national* ».



L'objectif général de la SENAC est d'amener l'ensemble des citoyens burkinabè à s'approprier les valeurs de la citoyenneté et susciter leur participation active à la consolidation des acquis démocratiques et au processus de développement économique et social du pays.

La 20<sup>ème</sup> édition de la SENAC est placée sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat.

**II.4.** Le ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques a fait au Conseil une communication relative à un plan opérationnel pour la souveraineté alimentaire et la création d'emplois décents dans le secteur agropastoral.

Ce plan opérationnel, baptisé « **offensive agropastorale et halieutique 2023-2025** », constitue un cadre de programmation d'actions prioritaires émanant de l'action des multiples acteurs et instruments de la Transition en matière d'agriculture et d'élevage pour assurer la souveraineté alimentaire dans notre pays.

Le présent plan fait l'option de se concentrer sur un nombre réduit de filières stratégiques en vue de créer un impact significatif de l'action des différentes interventions. De ce fait, huit (08) filières ont été retenues. Il s'agit des filières riz, maïs, pomme de terre, blé, poisson, bétail-viande, volaille et mangue.

Le coût estimatif du plan est de **592 milliards F CFA** sur la période 2023-2025. Ce montant sera financé à hauteur de 46% par les ressources publiques (275 milliards F CFA) à partir d'une restructuration des projets et programmes du ministère afin d'aligner leurs investissements à ceux du plan. Le financement privé attendu est de **317 milliards F CFA** équivalent à 54% du budget.

La mise en œuvre de ce plan permettra la création d'au moins 100 000 emplois décentés dans le secteur agropastoral pour les jeunes, les femmes, les Personnes déplacées internes et les Volontaires pour la défense de la Partie.

**II.5.** Le ministre du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises a fait au Conseil une communication relative à l'organisation des états généraux de la filière anacarde au Burkina Faso du 31 août au 02 septembre 2023 à Bobo-Dioulasso dans la région des Hauts-Bassins.

Placés sous le thème « *Filière anacarde au Burkina Faso : quelles réformes pour un développement inclusif et durable ?* », ces états généraux visent à favoriser le dialogue entre tous les acteurs directs et indirects de la filière anacarde en vue de dégager des réformes et des actions pour un développement inclusif et durable de ladite filière au Burkina Faso.

Au terme de ces états généraux, il est attendu entre autres :

- l'identification des contraintes de développement de la chaîne de valeur anacarde au Burkina Faso et la proposition de solutions palliatives ;
- l'évaluation de l'état des lieux des synergies entre le Conseil Burkinabè de l'anacarde et les autres structures intervenant dans la filière ;
- l'élaboration d'une feuille de route pour l'application des recommandations qui seront issues de ces états généraux.

Ces états généraux sont placés sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier ministre.

**II.6.** Le ministre des Infrastructures et du désenclavement a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition de Africa Infrastructures Forum (AIF), prévue du 31 août au 02 septembre 2023 à Ouagadougou.

Placée sous le Très haut patronage de Son Excellence, Monsieur le Président de la Transition, cette édition se tient sous le thème « *Investir dans les infrastructures africaines pour impacter la Zone de libre-échange continentale* ». Elle vise à réunir les acteurs majeurs de l'écosystème du secteur des infrastructures en Afrique afin d'échanger sur les financements nécessaires au développement et à la fourniture d'infrastructures durables.

**II.7.** Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fait au Conseil une communication relative aux résultats du projet de l'essai clinique sur le candidat vaccin contre le paludisme R21/Matrix-M, réalisé par l'équipe de l'Unité de recherche clinique de Nanoro de l'Institut de recherche en Sciences de la santé du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST-IRSS) et les perspectives de son déploiement.

Les résultats de l'essai clinique sur le candidat vaccin contre le paludisme R21/Matrix-M ont montré une efficacité de 75% pour les sites où la transmission du paludisme est saisonnière comme le Burkina Faso.

Au regard de ces résultats, les autorités sanitaires du Burkina Faso à travers l'Agence nationale de la régulation pharmaceutique (ANRP) après examen du dossier, a accordé le 20 juin 2023 l'autorisation de mise sur le marché pour la commercialisation du vaccin R21/Matrix-M dans notre pays.

Le Burkina Faso est le troisième pays africain (après le Ghana et le Nigéria) et le premier pays d'Afrique francophone à approuver l'utilisation de ce vaccin dont une bonne partie de la recherche ayant abouti aux résultats présentés, a été menée au Burkina Faso.

**II.8.** Le ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement a fait au Conseil une communication relative à la situation de remplissage des retenues d'eau au Burkina Faso à la date du 31 juillet 2023.

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2023, le Burkina Faso a enregistré des épisodes pluvieux relativement importants, impactant favorablement la situation de la disponibilité de la ressource en eau sur une bonne partie du territoire national. Les précipitations enregistrées ont permis d'observer des écoulements d'eau dans les quatre bassins hydrographiques nationaux que sont la Comoé, le Mouhoun, le Nakanbé et le Niger. Ces écoulements ont contribué à améliorer le taux de remplissage des retenues d'eau sur le territoire national.

Les volumes d'eau mobilisés par les barrages de Goinré, Louda, Kompienga, Ouaga (n°2 et n°3) et le lac Bam dans le bassin versant du Nakanbé, de Moussodougou dans le bassin versant de la Comoé, de Diapaga et de Seytenga dans le bassin du Niger sont excédentaires allant de 280 000 m<sup>3</sup> (Ouaga n°2 et n°3) à 653,97 millions de m<sup>3</sup> (Kompienga).

Les retenues d'eau de Bagré, Ziga, Loumbila, Ouahigouya, Dourou et de Titao dans le bassin versant du Nakanbé, Samendéni et de Vy dans le bassin versant du Mouhoun, Toussiana et de la Lobi dans le versant de la Comoé sont déficitaires allant de 30 000 m<sup>3</sup> (Vy) à 259,36 millions de m<sup>3</sup> (Bagré).

A la date du 31 juillet 2023, les écoulements d'eau du Mouhoun à la station de suivi des ressources en eau installée à Boromo montrent une tendance globalement déficitaire par rapport à la situation observée en 2022.

**II.9. Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a fait au Conseil **trois (03) communications.****

**La première communication** est relative aux résultats sportifs du Burkina Faso aux 19<sup>ème</sup> Championnats du monde d'athlétisme.

Aux termes de la compétition, notre compatriote Hugues Fabrice **ZANGO**, engagé dans l'épreuve du triple saut, a réalisé un saut de **17m64** à la finale de cette épreuve. Il parvient ainsi à offrir au Burkina Faso sa première médaille d'Or mondiale dans cette discipline.

Sur un total de trente-sept (37) concurrentes à l'épreuve du saut en longueur, notre compatriote Marthe Christiane Yasmine **KOALA** est parvenue à franchir la 1<sup>ère</sup> étape en se qualifiant pour la finale de la discipline. Avec une performance de **6m58**, elle termine 7<sup>ème</sup> sur les 12 concurrentes de la finale.

Le Gouvernement félicite ces deux (02) athlètes burkinabè pour leurs performances remarquables et encourage les autres athlètes ayant pris part aux 19<sup>ème</sup> Championnats à plus de persévérance pour les prochaines compétitions.

**La deuxième communication** fait le bilan des résultats sportifs du Burkina Faso aux 22<sup>èmes</sup> championnats d'Afrique de Karaté, tenus du 14 au 20 août 2023 à Casablanca au Maroc.

Vingt-deux (22) athlètes ont pris part à cette compétition à l'issue de laquelle notre pays a obtenu cinq (05) médailles de bronze, une performance qui lui a valu d'être classé 11<sup>ème</sup> sur les 37 nations participantes.

**La troisième communication** fait le point de l'inspection de quatre (04) stades de compétition du Burkina Faso par la Confédération africaine de football (CAF) du 27 au 30 août 2023.

Les stades concernés sont le Stade municipal Issoufou Joseph CONOMBO, le Stade Naaba Baongo de Tanghin, le Stade régional de Ziniaré et le Stade Wobi de Bobo-Dioulasso.

Cette inspection a permis de faire l'état de mise aux normes internationales du Stade du 4 août, de faire l'état des lieux des autres infrastructures sportives et de formuler des recommandations dont la mise en œuvre permettrait à notre pays de disposer d'infrastructures de qualité, répondant aux normes de la Confédération africaine de football et de la Fédération internationale de football association (FIFA).

### **III. NOMINATIONS ET FIN DE FONCTIONS**

### **III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES**

#### **A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO**

- Monsieur Samuel **KALKOUMDO**, **Mle 51 187 S**, Inspecteur des impôts, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommé Responsable programme 2, Lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;
- Monsieur Pingwendé Gilbert **OUEDRAOGO**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, est nommé Directeur de la communication et des relations publiques.

#### **B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE**

- Madame Mariama **KONATE/GNANOU**, **Mle 49 439 F**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 10<sup>ème</sup> échelon, est nommée Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Waka **LOUE**, **Mle 227 568 C**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 2<sup>ème</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Secrétaire général de l'Académie de police ;
- Monsieur Hamidou **ILBOUDO**, **Mle 98 005 P**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent ;
- Madame Adeline **MILLOGO**, **Mle 212 087 T**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice de la promotion des valeurs communes et de la laïcité ;
- Madame Sibdou Victorine **OUEDRAOGO**, **Mle 75 940 F**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice de la transformation des conflits et de la pérennisation de la paix ;



- Monsieur Harouna **OUEDRAOGO, Mle 200 341 C**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la réglementation et du suivi ;
- Monsieur Gaoussou **YEYE, Mle 98 022 D**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la prospective, de la planification et du suivi-évaluation ;
- Monsieur Alphonse **FANKANI, Mle 229 864 V**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la coordination des projets et programmes et du partenariat ;
- Monsieur Lanséré **ZERBO, Mle 211 731 P**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles et de l'évaluation.

#### **C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

- Monsieur Souleymane **NABOLE, Mle 212 595 D**, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommé Conseiller technique.

#### **D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

- Monsieur Emanuel **BAMOGO, Mle 226 309 X**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des ressources humaines de l'Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale (ENESA).

#### **E. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

- Monsieur Levin Médard **SIB, Mle 200 578 T**, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services.

## **F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

- Monsieur Issa **OUEDRAOGO, Mle 0026 696 A**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie P, 3<sup>ème</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services, en remplacement de Madame Fatimata ZONGO ;
- Monsieur Mamadou **KY, Mle 44 015 F**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2<sup>ème</sup> classe, 10<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des enseignements post-primaires général et secondaire général ;
- Monsieur Larba Dieudonné **ZOTIN, Mle 52 305 M**, Inspecteur général de l'enseignement secondaire, catégorie PEB, G2, 10<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des curricula, programmes et référentiels ;
- Monsieur Jean-Paul **SAVADOGO, Mle 28 399 K**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Isso **CISSO, Mle 45 276 Y**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Madame Massara **OUEDRAOGO/OUATTARA, Mle 48 476 M**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommée Inspecteur technique des services, en remplacement de Monsieur Henri D. OUEDRAOGO ;
- Monsieur Poné Paulin **ZOMBRE, Mle 40 771 U**, Inspecteur général de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>ème</sup> échelon, est nommé Secrétaire technique de l'éducation en situation d'urgence (ST-ESU) ;
- Monsieur Marcel **GUIGMA, Mle 40 321 E**, Enseignant-chercheur, catégorie PA, grade intermédiaire, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général de la qualité de l'éducation formelle ;

- Madame Kadidjatou **GUIBLEWEOGO/SORE, Mle 105 784 T**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation ;
- Monsieur Emmanuel **BATIONO, Mle 77 020 F**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de l'éducation à la citoyenneté et de la promotion du civisme en milieu scolaire ;
- Monsieur Inoussa **OUEDRAOGO, Mle 45 537 D**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>ème</sup> échelon, est nommé Comptable principal des matières ;
- Monsieur Maxime **OUATTARA, Mle 247 577 C**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chef de département logistique au Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence (ST-ESU) ;
- Monsieur Moussa **OUEDRAOGO, Mle 30 518 M**, Inspecteur général de l'enseignement du premier degré, est nommé Directeur régional de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre-Nord ;
- Monsieur Philibert Hyacinthe **COULIBALY, Mle 45 282 M**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 10<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Boucle du Mouhoun ;
- Monsieur Claude **OUEDRAOGO, Mle 37 324 S**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 10<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Bazèga ;
- Monsieur Raoul **TUINA, Mle 77 062 N**, Inspecteur de l'enseignement primaire non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation primaire, préscolaire et non formelle du Houet ;

- Monsieur Alexandre **YAMEOGO, Mle 34 466 S**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kadiogo ;
- Monsieur Guingri **KABORE, Mle 56 031 X**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2<sup>ème</sup> classe, 10<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des enseignements post-primaire et secondaire du Kadiogo ;
- Monsieur Sié **PALE, Mle 55 320 F**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kourwéogo ;
- Monsieur Noaga **DAMIBA, Mle 40 880 F**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Nahouri ;
- Monsieur Barkibila **SAWADOGO, Mle 52 672 D**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sanmatenga ;
- Monsieur Bapian **YO, Mle 40 758 M**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sanguié ;
- Monsieur Pascal Parda **BANSE, Mle 55 980 K**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1<sup>ère</sup> classe, 14<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des enseignements post-primaire et secondaire du Sourou ;

- Monsieur Salam **OUEDRAOGO, Mle 48 489 L**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Yatenga ;
- Monsieur Sidbéwendin **COMPAORE, Mle 87 442 R**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Ziro.

#### **G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

- Monsieur Bouboukary **BARRY, Mle 43 302 F**, Professeur certifié, 1<sup>ère</sup> classe, 13<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Batibié **BAZIE, Mle 212 070 M**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Secrétaire général de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- Monsieur Wend Waoga Jean De Dieu **ZABSONRE, Mle 110 971 D**, Professeur titulaire en mathématiques appliquées, catégorie P1, grade intermédiaire, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Vice-Président chargé des enseignements et des innovations pédagogiques de l'Université Nazi BONI.

#### **H. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- Monsieur Tinga Roland **SOMPOUGDOU, Mle 203 315 J**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommé Secrétaire technique pour la gestion des situations d'urgence en Wash (ST/GUW) ;
- Monsieur Seydou **SANA, Mle 83 979 H**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>ème</sup> échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « **Eau potable** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de l'eau potable ;

- Monsieur Boukary **KABORE, Mle 267 799 K**, Inspecteur de l'environnement, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 087 « **Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la préservation de l'environnement ;
- Monsieur Pamoussa **OUEDRAOGO, Mle 46 066 U**, Inspecteur principal des eaux et forêts, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 29088 « **Gouvernance de l'environnement et développement durable** », cumulativement avec ses fonctions de Secrétaire permanent du Conseil national pour le développement durable (SP-CNDD) ;
- Monsieur Saïdou Mahoumoudou **SORO, Mle 047 807 V**, Inspecteur principal des eaux et forêts, 13<sup>ème</sup> grade, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 089 « **Economie verte et changement climatique** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de l'économie verte et du changement climatique ;
- Madame Seïmata **OUBIAN/DERRA, Mle 212 652 H**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommée Responsable du Programme budgétaire 109 « **Aménagements hydrauliques** », cumulativement avec ses fonctions de Directrice générale des infrastructures hydrauliques ;
- Monsieur Boubakar **ILBOUDO, Mle 119 812 H**, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 113 « **Pilotage et soutien** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;

- Monsieur Barnabé **KABORE, Mle 46 082 U**, Inspecteur principal des eaux et forêts, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « **Gestion durable des ressources forestières et fauniques** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des eaux et forêts ;
- Monsieur Wendémi Cyprien **TIZAMBO, Mle 216 301 S**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « **Gestion intégrée des ressources en eau** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des ressources en eau ;
- Madame Julienne **TIENDREBEOGO, Mle 212 653 W**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommée cumulativement Directrice générale de l'assainissement des eaux usées et excréta et Responsable du Programme budgétaire « **Assainissement** » ;
- Madame Colette **TIENDREBEOGO/NAKELSE, Mle 208 106 P**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice du suivi de la réglementation et des organismes de bassins à la Direction générale des ressources en eau ;
- Monsieur Bêma Roland **SANOU, Mle 213 860 W**, Inspecteur de l'environnement, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du Bureau national ozone à la Direction générale de la préservation de l'environnement ;
- Monsieur Julien **COMPAORE, Mle 41 437 Z**, Inspecteur général de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 16<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la coordination des projets, programmes et du partenariat ;
- Monsieur Domètière Christian Gaël **SOMDA, Mle 293 225 M**, Conseiller en études et analyses, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la prospective, de la planification et du suivi-évaluation ;

- Monsieur Ousseni **OUEDRAOGO, Mle 306 760 L**, Inspecteur des eaux et forêts, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles et de l'évaluation ;
- Madame Zalissa **OUEDRAOGO/KARGOUGOU, Mle 315 221 D**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice du développement des infrastructures d'assainissement à la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta ;
- Monsieur Bassina **OUATTARA, Mle 254 980 G**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des études, du partenariat et de l'information sur l'assainissement à la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta ;
- Madame Rakéta **KOMPAORE/OUEDRAOGO, Mle 208 105 A**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice de la promotion de l'assainissement à la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta ;
- Madame Assiata **OUATTARA/PORGO, Mle 212 655 U**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommée Chef de département des études et du suivi du Secrétariat technique pour la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Monsieur Antoine **N'DO, Mle 91 308 T**, Conseiller en agriculture, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chef de département Coopération du Secrétariat technique pour la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Monsieur Jean Baptiste **ZONGO, Mle 216 302 Y**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chef de département Appui-conseil du Secrétariat technique pour la gestion intégrée des ressources en eau.



## **I. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI**

- Madame Nomwendé Véronique **ALIRA/WANGRAWA, Mle 225 071 U**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice générale des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Appolinaire **YAOGO, Mle 220 361 C**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation ;
- Monsieur Relwindé Jonas **KAFANDO, Mle 202 701 S**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la communication et des relations presse ;
- Madame Apolline Marie Rolande P. **KIEMTAREMBOUMBOU/BALKOUMA, Mle 324 698 N**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice régionale de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi du Plateau-Central ;
- Monsieur Moussa **DIABATE, Mle 119 274 Y**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Sports et des loisirs des Cascades.

### **III.2. FIN DE FONCTIONS**

#### **AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR**

Le Conseil a mis fin aux fonctions de Monsieur Abdoulaye **ZONGO**,  
**Mle 75 297 K**, Consul général du Burkina Faso à Kumasi au Ghana et décidé de  
son rappel à l'Administration centrale.

### **III.3. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- du Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) au titre du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions ;
- de l'Agence pour la promotion des exportations du Burkina Faso (APEX-Burkina), de la Société de gestion de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou (SOGEAO) et du Conseil burkinabè de l'anacarde (CBA) au titre du ministère du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises ;
- de la Société des mines de SANBRADO (SOMISA) SA, de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER) et des sociétés minières ESSAKANE SA, NORDGOLD SAMTENGA SA, SALMA MINING SA, BOUERE DOHOUN GOLD OPERATION SA, RIVERSTONE KARMA SA, SEMAFO SA et HOUNDE GOLD OPERATION SA au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières ;
- du Centre national des manuels et fournitures scolaires (CENAMAFS) au titre du ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- de l'Université de Fada N'Gourma au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le Conseil a également procédé à la nomination de Présidents aux Conseils d'administration de l'Agence pour la promotion des exportations du Burkina Faso (APEX-Burkina) et de l'Université de Fada N'Gourma.

## **A. MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

**Le premier décret** nomme les personnes ci-après, Membres au Conseil d'administration du Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Au titre du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions :**

- Monsieur Bépoadi **SININI, Mle 130 491 S**, Magistrat ;
- Monsieur Djakaridja **OUATTARA, Mle 130 549 M**, Magistrat ;
- Monsieur Benjamin **SOW, Mle 36 953 A**, Conseiller en Droits humains.

**Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :**

- Monsieur Souleymane **NABOLE, Mle 212 595 D**, Conseiller des affaires économiques ;
- Monsieur Ben Ismaël Aimé **OUATTARA, Mle 212 309 M**, Conseiller des affaires économiques.

**Au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille :**

- Monsieur Inoussa **GONDE, Mle 108 588 D**, Administrateur des affaires sociales ;
- Madame Wanemanegré Marie Madeleine **OUEDRAOGO/TOUGOURI, Mle 258 157 S**, Conseiller d'éducation féminine.

**Au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité :**

- Monsieur Sibiri de Issa **OUEDRAOGO, Mle 23 593 L**, Administrateur civil.

**Au titre du personnel du Fonds d'assistance judiciaire :**

- Monsieur Gueswendé Joël **PORGO, Mle 59 812 Y**, Greffier en chef.

**Le second décret** nomme monsieur Souleymane **NABOLE, Mle 212 592 D**, Conseiller des affaires économiques, Président du Conseil d'administration du Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**B. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU  
COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET  
MOYENNES ENTREPRISES**

Le Conseil a adopté **cinq (05) décrets**.

**Le premier décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence pour la promotion des exportations du Burkina (APEX-Burkina) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Au titre du ministère du Développement industriel, du commerce, de  
l'artisanat et des petites et moyennes entreprises :**

- Monsieur Seydou **ILBOUDO, Mle 119 818 S**, Conseiller des affaires économiques, en remplacement de Monsieur Jean Pierre GUINKO ;
- Monsieur Ousmane Omar **BARRY, Mle 111 310 J**, Conseiller des affaires économiques.

**Le deuxième décret** nomme Monsieur Seydou **ILBOUDO, Mle 119 818 S**, Conseiller des affaires économiques, Président du Conseil d'administration de l'Agence pour la promotion des exportations du Burkina (APEX-Burkina) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Jean Pierre GUINKO.

**Le troisième décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société de gestion de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou (SOGEO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :**

- Monsieur Némainyé Timothée **BATIONO**, Mle **207 003 F**, Docteur vétérinaire, en remplacement de Monsieur Adama MAIGA.

**Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :**

- Madame Irène **KABRE/BOUGOUMA**, Mle **54 643 G**, Administrateur des services financiers, en remplacement de Madame Alimatou ZONGO/KABORE.

**Le quatrième décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Conseil burkinabè de l'anacarde (CBA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS D'ANACARDE DU BURKINA FASO (UNPA/BF)**

- Monsieur Abdoulaye **TRAORE**, Gérant d'entreprise, en remplacement de Monsieur Eloi Jean Prosper NOMBRE.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ASSOCIATION NATIONALE DES TRANSFORMATEURS D'ANACARDE DU BURKINA FASO (ANTA-BF)**

- Monsieur Souleymane **KONATE**, Gérant d'entreprise, en remplacement de Monsieur Diloma Félix HIEMA.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'UNION NATIONALE DES  
COMMERÇANTS ET EXPORTATEURS D'ANACARDE DU BURKINA  
FASO (UNCEA-BF)**

- Monsieur Yacouba **ZOUNDI**, Gérant d'entreprise, en remplacement de Monsieur Ibrahim SANFO.

**Le cinquième décret** renouvelle le mandat de Monsieur Ibrahim **SANFO**, Gérant d'entreprise, Administrateur représentant le Comité interprofessionnel de l'anacarde du Burkina Faso au Conseil d'administration du Conseil burkinabè de l'anacarde (CBA) pour une dernière période de trois (03) ans, en remplacement de Madame Minata KONE.

**C. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil a adopté **onze (11) décrets**.

**Le premier décret** nomme Monsieur Oussou **ZAMPOU**, **Mle 220 649 Y**, Administrateur civil, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières au Conseil d'administration de la Société des mines de SANBRADO (SOMISA) SA pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Pascal DIENDERE.

**Le deuxième décret** renouvelle le mandat de Monsieur Nicolas **KOBIANE**, **Mle 111 331 N**, Conseiller des affaires économiques, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la Société des mines de SANBRADO (SOMISA) SA pour une dernière période de trois (03) ans, à titre de régularisation.

**Le troisième décret** renouvelle le mandat de Monsieur Salfou **SAVADOGO, Mle 208 034 K**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER) pour une dernière période de trois (03) ans.

**Le quatrième décret** renouvelle le mandat de Monsieur Elie **KALKOUMDO, Mle 49 361 N**, Inspecteur divisionnaire des douanes, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la Société minière ESSAKANE SA pour une dernière période de trois (03) ans.

**Le cinquième décret** nomme Monsieur Mamadou **SERE, Mle 39 652 W**, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la Société minière NOR GOLD SAMTENGA SA pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Souako KOHOUN.

**Le sixième décret** renouvelle le mandat de Monsieur Patindé Alain **YAMEOGO, Mle 256 572 Y**, Conseiller en études et en analyses, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières au Conseil d'administration de la Société minière NOR GOLD SAMTENGA SA pour une dernière période de trois (03) ans.

**Le septième décret** nomme Madame Nathalie **SANDWIDI, Mle 47 666 V**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la Société minière SALMA MINING SA pour un premier mandat de trois (03) ans.



**Le huitième décret** nomme Madame Edwige Marie Eveline **YAMEOGO, Mle 56 710 D**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la Société minière **BOUERE DOHOUN GOLD OPERATION SA** pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Le neuvième décret** nomme Monsieur Boubakar **SANGARE, Mle 47 670 V**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la société minière **RIVERSTONE KARMA SA** pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Abraham KY.

**Le dixième décret** nomme Monsieur Jean Philippe **DAKOURE, Mle 104 267 W**, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la société minière **SEMAFO SA** pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Le onzième décret** nomme Monsieur Mathias **KADIOGO, Mle 49 375 S**, Inspecteur divisionnaire des douanes, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la société minière **HOUNDE GOLD OPERATION SA** pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Karfa **FAYAMA**.

**D. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE  
L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES  
NATIONALES**

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Madame Salamata Josée Laurence **ZOUNGRANA/OUEDRAOGO, Mle 50 570 H**, Conseiller des affaires culturelles, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme au Conseil d'administration du Centre national des manuels et des fournitures scolaires (CENAMAFS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**E. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA  
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

**Le premier décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université de Fada N'Gourma pour un premier mandat de trois (03) ans.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT**

**Au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières :**

- Monsieur Edmond **LANKOUANDE, Mle 313 486 K**, Enseignant-chercheur.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CORPS PROFESSORAL DE  
L'UNIVERSITE DE FADA N'GOURMA**

- Monsieur Etienne **MALBILA, Mle 315 228 M**, Enseignant-chercheur.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL  
ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SOUTIEN**

- Monsieur Bouraïma **KIRAKOYA**, Mle **345 443 Y**, Attaché d'intendance scolaire et universitaire.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE SYNDICAT DES  
ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITE DE FADA N'GOURMA**

- Monsieur Wiya Ismail **KEITA**, Mle **261 044 G**, Maître-assistant.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

- Monsieur Harouna **NATAMA**, Spécialiste en construction métallique, Délégué consulaire.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CONSEIL REGIONAL DE  
L'EST**

- Monsieur Idrissa Pascal **TIENDREBEOGO**, Mle **47 540 D**, Inspecteur de l'enseignement secondaire.

**ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES DELEGUES DES  
ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE FADA N'GOURMA**

- Monsieur Ounténi **SANGNA**, Etudiant ;
- Monsieur David **NADINGA**, Etudiant.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CENTRE NATIONAL DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

- Monsieur Barthélemy **YELEMOU**, Mle **40 985 Z**, Chercheur.

**Le deuxième décret** renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université de Fada N'Gourma pour une dernière période de trois (03) ans.

#### **ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT**

**Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :**

- Monsieur Nicolas **BARRO**, Mle **49 403 B**, Professeur titulaire ;
- Monsieur Aly **SAVADOGO**, Mle **110 923 A**, Professeur titulaire.

**Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :**

- Monsieur Adolphe **OUOBA**, Mle **30 666 N**, Inspecteur du trésor.

**Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :**

- Monsieur Suanyaba Rodrigue **OBOULBIGA**, Mle **217 036 A**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

#### **ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CORPS PROFESSORAL DE L'UNIVERSITE DE FADA N'GOURMA**

- Monsieur Wende Poiré Germain **OUEDRAOGO**, Mle **333 977 U**, Enseignant-chercheur.

#### **ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SOUTIEN DE L'UNIVERSITE DE FADA N'GOURMA**

- Monsieur Moussa **YONLI**, Mle **45 350 Z**, Instituteur certifié.

**Le troisième décret** renouvelle le mandat de Monsieur Nicolas **BARRO**,  
**Mle 49 403 B**, Professeur titulaire, Président du Conseil d'administration de  
l'Université de Fada N'Gourma pour une dernière période de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement



**Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO**

*Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts,  
des lettres et de la communication*